

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### Avis relatif aux méthodes des couples « élément de qualité biologique – méthode » sur lesquels porte l'agrément des laboratoires

NOR : TREL1710266V

Cet avis annule et remplace l'avis (NOR : DEVL1134005V) ayant le même objet publié au *Journal officiel* du 4 février 2012.

Pour l'application de l'arrêté du 27 octobre 2011 portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement, et conformément à son article 12, sur proposition du laboratoire national de référence pour la surveillance de l'eau et des milieux aquatiques (AQUAREF), et après approbation de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), les méthodes des couples « élément de qualité biologique - méthode » et leur date d'entrée en vigueur sont établies de la manière suivante :

-	Élément de qualité biologique		Type de référence technique	Document de référence technique	Code "méthode" SANDRE	Date d'entrée en vigueur
	intitulé "arrêté Surveillance"	Code "support" SANDRE				
COURS D'EAU	Faune benthique invertébrée	13	norme NF	NF T90-333 : Qualité de l'eau - Prélèvement des macro-invertébrés aquatiques en rivières peu profondes.	1029	immédiate
			norme XP	XP T90-388 : Qualité de l'eau - Traitement au laboratoire d'échantillons contenant des macro-invertébrés de cours d'eau.		immédiate
			norme NF	NF T90-350 : Qualité de l'eau - Détermination de l'indice biologique global normalisé (IBGN).	387	immédiate
	Phytobenthos	10	norme NF	NF T90-354 : Qualité de l'eau - Echantillonnage, traitement et analyse de Diatomées benthiques en cours d'eau et canaux.	1009	immédiate
	Macrophytes	27	norme NF	NF T90-395 : Qualité de l'eau - Détermination de l'Indice biologique macrophytique en rivière (IBMR).	455	immédiate
PLANS D'EAU	Macrophytes	27	norme XP	XP T90-328 : Qualité de l'eau - Echantillonnage des communautés de macrophytes en plans d'eau.	734	immédiate

Il conviendra d'utiliser les versions les plus à jour des documents de référence technique figurant au présent avis.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 27 octobre 2011 portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement, la liste de ces méthodes ainsi que leur date d'entrée en vigueur sont mises en ligne sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement.